

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES MÉTROPOLE TÉLÉVISION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 AVRIL 2021 À 9:00

Au siège de la Société, 89 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine – Hors présence des actionnaires



**S'ÉTONNER,
VIBRER, PARTAGER**





1	ORDRE DU JOUR	4
2	PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	6
3	MESSAGE DU PRÉSIDENT	12
4	PERFORMANCES 2020	14
4.1	Chiffres clés	15
4.2	Résultats 2020	20
4.3	Bilan	23
4.4	Tableau des flux de trésorerie	24
4.5	Perspectives et orientation stratégique	25
5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
5.1	Conseil de Surveillance	29
5.2	Directoire	30
6	PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS	31



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A.

En votre qualité d'actionnaire,
Nicolas de TAVERNOST et les autres membres du Directoire
vous informent que l'Assemblée Générale se tiendra à huis-clos

LE MARDI 20 AVRIL 2021 À 9:00

au siège de la Société
89 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ont été aménagées.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du Décret n°2020-418 du 10 avril 2020, prorogés par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 et modifiés, le Directoire a décidé de tenir l'Assemblée Générale sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement **voter par correspondance** ou **donner pouvoir au Président** (ou le cas échéant donner mandat à un tiers pour voter par correspondance) **par voie électronique via la plateforme sécurisée Votaccess** ou **en utilisant le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le site de la société** (www.groupem6.fr).

L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur le site Internet de la Société www.groupem6.fr dans la rubrique *Présentations*.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet.

1

ORDRE DU JOUR



L'Assemblée Générale Mixte annuelle de la société a été convoquée pour le 20 avril 2021 et se déroulera de la manière suivante :

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU DIRECTOIRE :

- sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2020 ;
- sur les résolutions de l'Assemblée Générale ;
- sur les attributions d'actions de performance à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- rapport spécial sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- rapport sur l'autorisation en matière de réduction de capital prévue par la résolution 16.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes seront proposées à l'Assemblée Générale :

À CARACTÈRE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions,
- Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour les mandataires sociaux de la Société,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice

écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas de Tavernost, Président du Directoire,

- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas Valentin, au titre de son mandat de membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jérôme Lefébure, au titre de son mandat de membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David Larramendy, au titre de son mandat de membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Régis Ravanans, au titre de son mandat de membre du Directoire à partir du 28 juillet 2020,
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de leur mandat,
- Approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de surveillance,
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Pouvoirs pour les formalités

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 et au Décret n°2020-418 du 10 avril 2020, prorogés par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 et modifiés, l'Assemblée Générale mixte de la Société du 20 avril 2021, sur décision du Directoire, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

CONDITIONS À REMPLIR POUR PARTICIPER

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale ou à s'y faire représenter, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 avril 2021 à zéro heure, heure de Paris.

MODALITÉS DE CESSIION DES TITRES

Tout actionnaire ayant effectué un vote à distance ou envoyé un pouvoir peut céder à tout moment tout ou partie de ses actions. Cependant si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 16 avril 2021, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. À cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

- Pour les actionnaires nominatifs : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter ou donner un pouvoir par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.nomi.olisnet.com>. Ils pourront se connecter sur le site Internet OLIS Actionnaire à l'aide de l'identifiant de connexion Internet rappelé sur le formulaire de vote ou sur la convocation électronique. Si un actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou mot de passe, il peut suivre les indications données à l'écran pour les obtenir. Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou donner un pouvoir.
- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou donner un pouvoir.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 31 mars 2021 à 9 heures. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 19 avril 2021 à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE PAR VOIE POSTALE, VOUS DEVEZ :

- Pour les actionnaires nominatifs, retourner le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :
- Pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire à votre intermédiaire financier (votre banquier) ou le télécharger sur le site de la société (www.groupem6.fr), le compléter et l'adresser directement, ou par l'intermédiaire de votre banquier, accompagné de l'attestation de participation, à :

CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux

Les formulaires de vote par correspondance doivent parvenir aux services de CACEIS au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

SI VOUS SOUHAITEZ DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT OU À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE, VOUS DEVEZ :

- Pour les actionnaires nominatifs, retourner le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :
- Pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire à votre intermédiaire financier (votre banquier) ou le télécharger sur le site de la société (www.groupem6.fr), le compléter et l'adresser directement, ou par l'intermédiaire de votre banquier, accompagné de l'attestation de participation, à :

CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux

ou bien renvoyer le formulaire signé scanné par voie électronique, accompagné d'un scan de votre pièce d'identité à l'adresse suivante :

ou bien renvoyer le formulaire signé scanné par voie électronique, accompagné d'un scan de votre pièce d'identité ainsi que de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier à l'adresse suivante :

ct-mandataires-assemblees@caceis.com

> Participer à l'Assemblée Générale

Le mandataire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée et devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à CACEIS Corporate Trust par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale (soit jusqu'au 16 avril 2021 au plus tard). Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Il joint une copie des pièces justificatives permettant son identification complète et la justification de ses délégations de pouvoirs (cas des personnes morales).

Par ailleurs, seules les notifications de désignations ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être pris en compte et/ou traitée. Afin d'être pris en compte, les mandats avec indication de mandataire pourront être reçus jusqu'au quatrième jour précédant l'assemblée.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale, sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans les délais de réception des pouvoirs et/ou vote par correspondance prévus à l'article 7 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé par le Décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.



RELATIONS ACTIONNAIRES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 565 699,20 €

Siège Social : 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

339 012 452 RCS Nanterre

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Titulaire de :actions Métropole Télévision au nominatif

.....actions Métropole Télévision au porteur

(pour les actionnaires au porteur, joindre une attestation d'inscription en compte)

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2021, tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du Code de commerce, au format suivant :

☐ Papier

☐ Fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

A le

Signature

NOTA : les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et prorogée, lorsque la société est tenue de faire droit à une demande d'envoi de document concernant l'assemblée préalablement à la tenue de celle-ci, cette communication peut être valablement effectuée par message électronique, sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Par ailleurs, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Président du Directoire répondra au cours de l'Assemblée. Ces questions sont à envoyer au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par email à l'adresse actionnaires@m6.fr, et doivent être reçues avant la fin du 2^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le vendredi 16 avril 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Non applicable - Assemblée à huis-clos
Aucune carte d'admission ne sera délivrée

Demander une carte d'admission
pour assister à l'Assemblée

Si vos actions sont au porteur,
n'oubliez pas de joindre à ce formulaire
l'attestation de participation délivrée
par votre intermédiaire financier

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

☐ JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

A

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions
Number of shares

Nominatif
Registered

Porteur
Bearer

Vote simple
Single vote

Vote double
Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

B1

☐ **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, one of the boxes "No" or "Abs".

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. ☐

- Je m'abstiens. / I abstain from voting. ☐

- Je donne procuration [cf. au verso verso (4)] à M. Mlle ou M. M. Raison Sociale pour voter en mon nom.
I appoint [see reverse (4)] Mr. Mrs or Miss, Corporate to vote on my behalf. ☐

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / by the bank ☐ sur 1^{ère} convocation / on 1st notification

à la société / by the company ☐ sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

B2

☐ **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Cf. au verso (5)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (5)

B3

☐ **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)

I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr. Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information here to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Dater et signez
quelque soit votre choix

Inscrivez ici
vos nom, prénom et adresse
ou vérifiez-les
s'ils y figurent déjà

Voter par correspondance
sur les résolutions

Donner pouvoir au
Président de l'Assemblée

Donner procuration à une
personne de votre choix,
en indiquant son nom et son adresse

3

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2020 fut difficile et inédite par la nature de la crise, sa brutalité et ses conséquences dans nos vies.

Grâce à la mobilisation exemplaire et au sens du collectif qui anime les collaborateurs du Groupe M6 au quotidien, nous avons surmonté le pic de cette crise et fait preuve d'une adaptabilité remarquable dans tous les domaines pour assurer la continuité de nos activités. La solidité financière du Groupe et la force de notre stratégie pluri-médias nous ont donné de l'air pour affronter cette situation sans précédent. Les résultats de l'année 2020 en témoignent et attestent de la pertinence des choix stratégiques de ces dernières années et de notre agilité.

L'année 2020 a aussi mis en lumière le rôle incontournable et la puissance inégalée de nos médias dits traditionnels. Dans les moments forts, c'est vers la télévision et la radio que les Français se tournent, et en premier lieu vers des marques repères comme M6 ou RTL. Ce qui explique que le Groupe ait encore accru son audience. Dans un contexte de durée record d'écoute individuelle de la télévision en 2020, les chaînes en clair du Groupe ont ainsi connu leur meilleure année auprès de l'ensemble du public depuis 8 ans et renforcé leur puissance. Nous avons également conforté notre place de 1^{er} groupe radio privé de France avec une part de marché record cette année.

De l'information au divertissement, en linéaire comme en non-linéaire, notre offre éditoriale est saluée par nos téléspectateurs et auditeurs. Nos journaux ont fourni une information de qualité au plus proche des Français et de leurs préoccupations, que ce soit en télévision ou en radio, en se réinventant au plus fort de la crise. Dans le divertissement, nous avons su mettre à leur service notre inventivité autour de programmes fédérateurs qui esquissent la télévision de demain, collective et en direct. Notre attachement au cinéma s'est une nouvelle fois illustré avec SND qui a été le distributeur français le plus performant dans une année très agitée.

Les années à venir seront faites d'opportunités, portées par une demande toujours plus forte pour des contenus vidéo et audio. Nous continuerons en 2021 à prendre des risques en cassant les codes pour développer les formats novateurs de demain. Avec la convergence du linéaire et du non linéaire en toile de fond, nous continuerons à innover comme nous l'avons fait avec SALTO pour nous rapprocher de notre public afin de lui offrir du contenu personnalisé à chaque instant.

La créativité des femmes et des hommes qui font vivre le Groupe M6, la puissance de nos marques et notre savoir-faire technologique nous donnent les forces nécessaires pour ressortir plus fort de cette crise et continuer à nous développer.

Nicolas de TAVERNOST



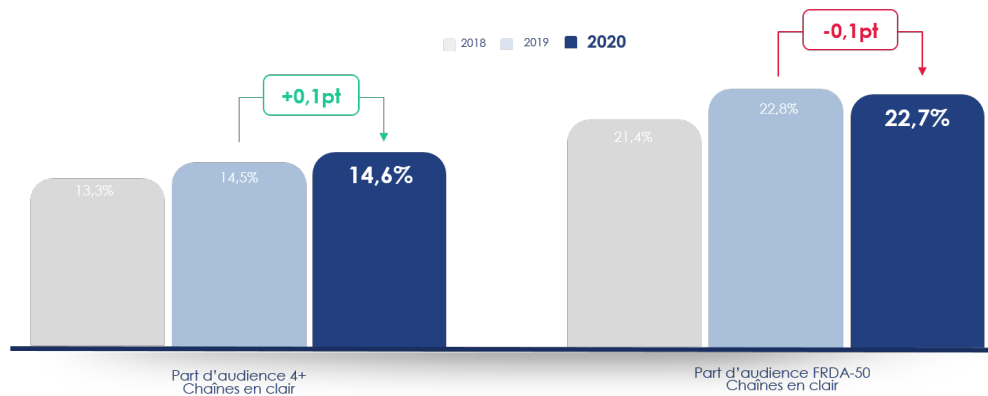
4

PERFORMANCES 2020

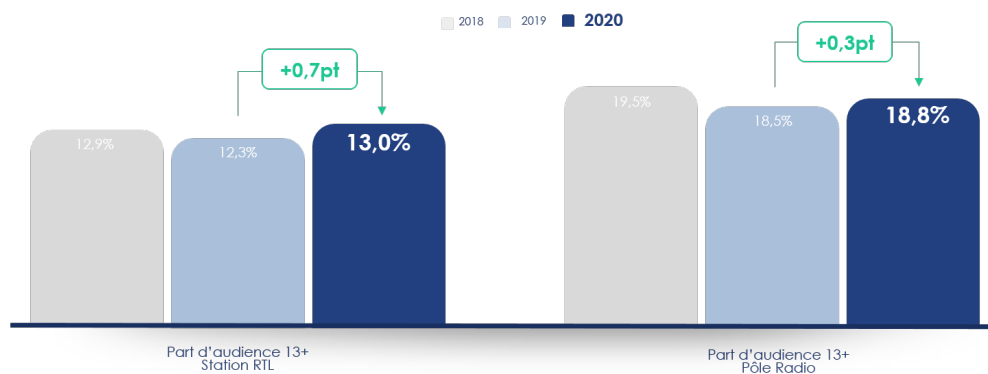
4.1 CHIFFRES CLÉS

Indicateurs opérationnels

PDA 4+ & FRDA-50 CHAÎNES EN CLAIR

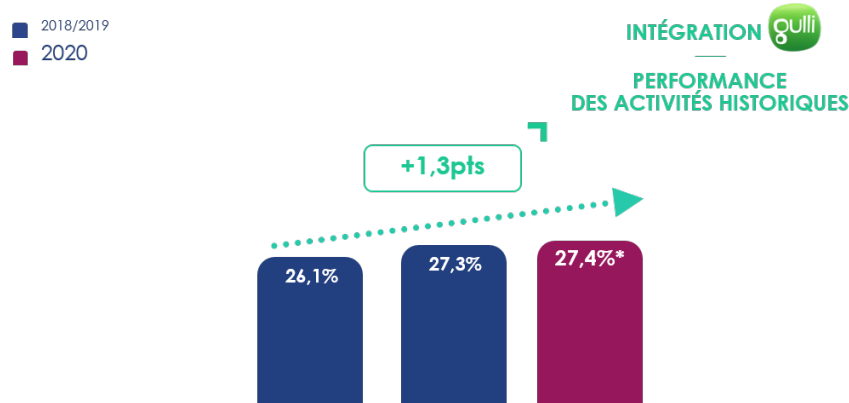


PDA 13+ RTL & PÔLE RADIO



LA RÉGIE PUBLICITAIRE DU GROUPE M6 RENFORCE SA POSITION SUR LE MARCHÉ TV

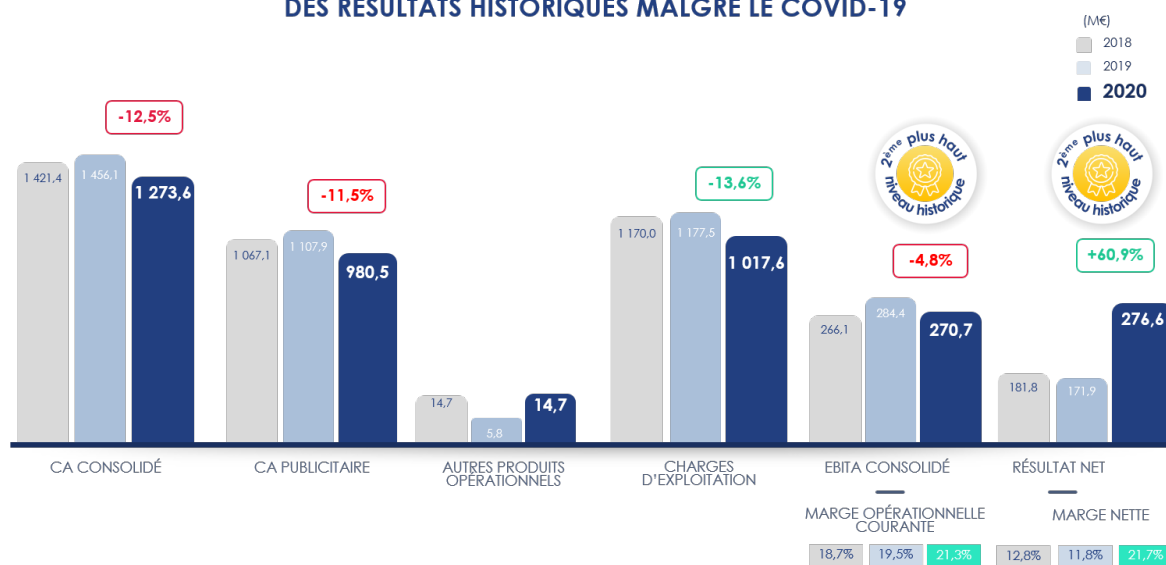
ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE TV NETTE DES CHAÎNES ET SERVICES ASSOCIÉS DU GROUPE M6 DEPUIS 2018 EN %



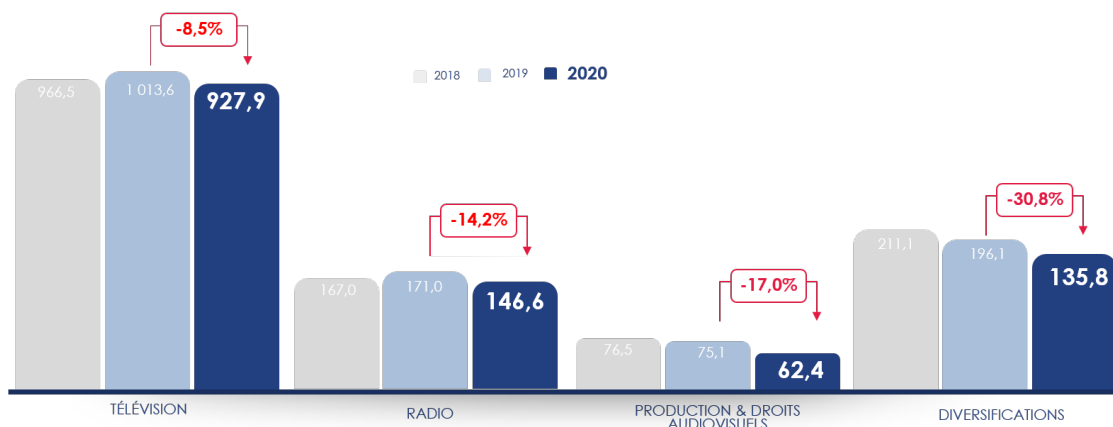
*Source : IREP + estimations M6 sur la base d'un marché publicitaire TV (dont digital) en baisse de -11% en 2020

Indicateurs financiers¹

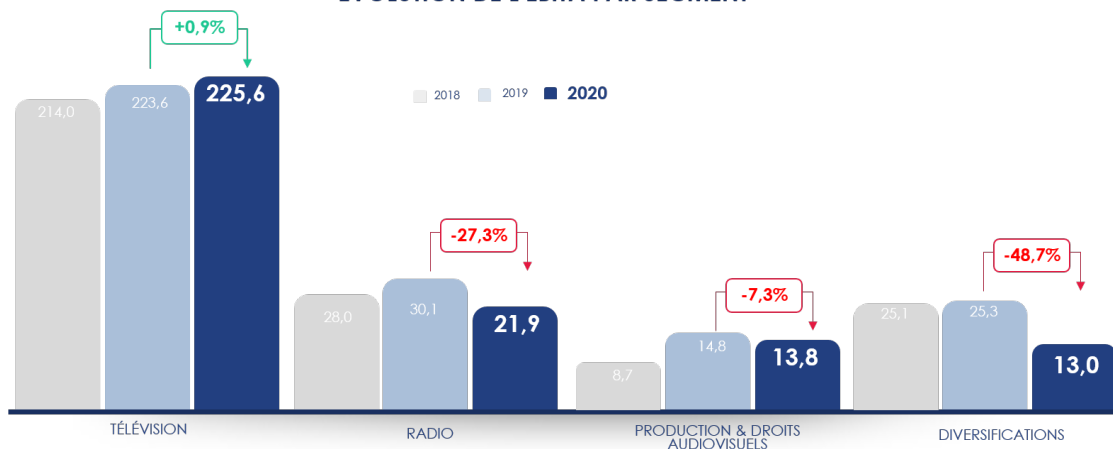
DES RÉSULTATS HISTORIQUES MALGRÉ LE COVID-19



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

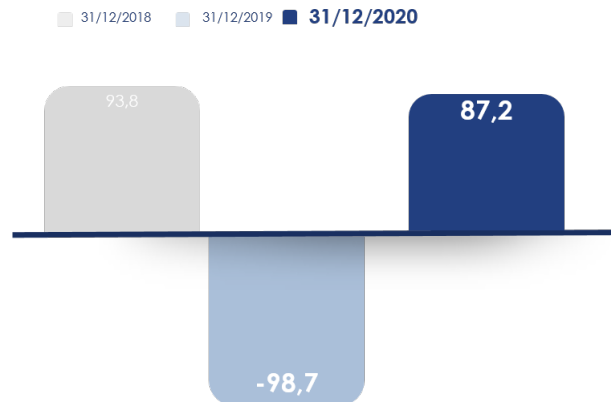


EVOLUTION DE L'EBITA PAR SEGMENT

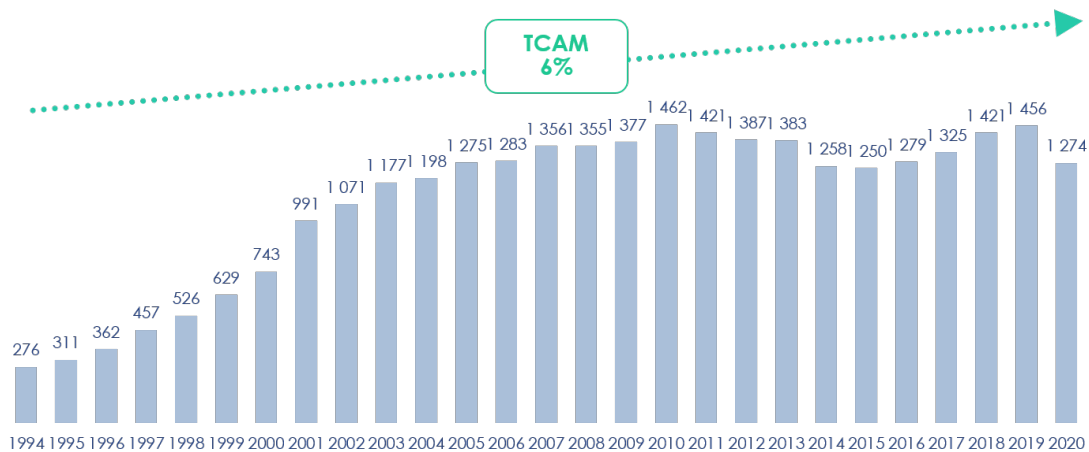


¹ Tous les indicateurs sont définis dans le paragraphe 5.1 du document d'enregistrement universel 2020.

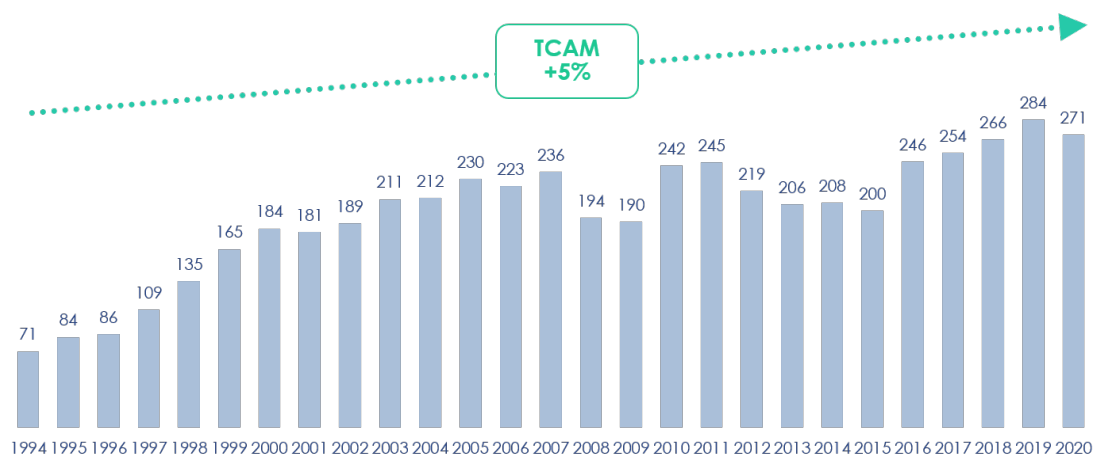
TRÉSORERIE NETTE



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DEPUIS 1994 (INTRODUCTION EN BOURSE)

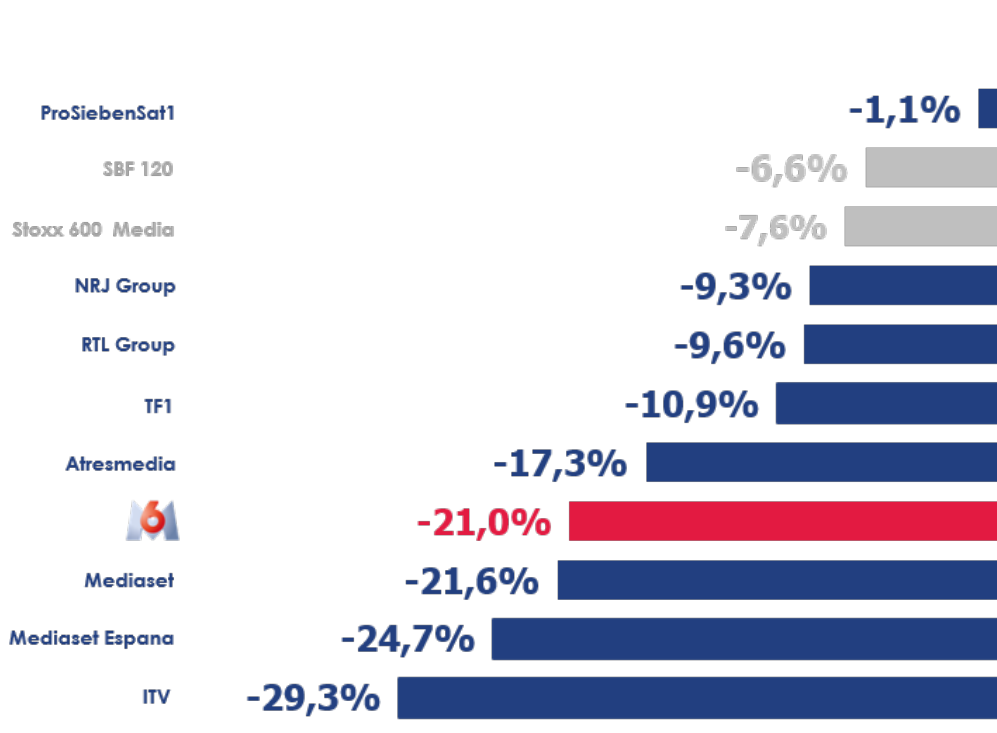
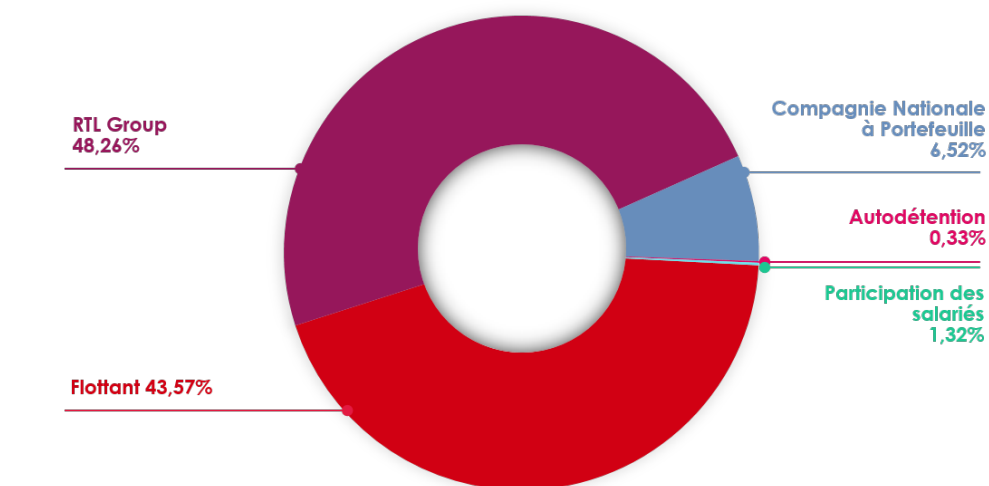


ÉVOLUTION DE L'EBITA DEPUIS 1994 (INTRODUCTION EN BOURSE)



Indicateurs boursiers²

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2020



² Sources : Euroclear pour la répartition de l'actionnariat - Euronext pour l'évolution du cours de bourse

Indicateurs extra-financiers

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2019
68% | 2020
66%
de femmes dans la présentation
des programmes d'information
des chaînes en clair



2019
9,6M | 2020
11,2M
d'abonnés sur
les réseaux sociaux

Budget annuel de la **Fondation M6**



2019
500k€ | 2020
500k€

Mise en demeure



2019
0 | 2020
1

Taux d'accessibilité des programmes
de M6 aux personnes sourdes ou
malentendantes

2019
100% | 2020
100%



RESPONSABILITÉ SOCIALE



2019
39% | 2020
42%
des collaborateurs
ont bénéficié d'une
Formation sur la période



2019
28 | 2020
31
Travailleurs en
situation de handicap

2019
10,7% | 2020
7,9%

Taux de
turnover



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Consommation
d'énergie électrique

2019
13 886MWH | 2020
12 233MWH

2019
601 | 2020
346



sujets des **Journaux télévisés**
consacrés à la thématique
environnementale

4.2 RÉSULTATS 2020

Présentation du compte de résultat consolidé

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité ⁽²⁾	Variation 2020/2019 (M€)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 273,6	1 456,1	(182,5)
Revenus publicitaires Groupe	980,5	1 107,9	(127,4)
- dont revenus publicitaires TV	829,5	930,4	(100,9)
- dont autres revenus publicitaires	151,0	177,5	(26,5)
Revenus non publicitaires Groupe	293,1	348,2	(55,1)
Autres produits opérationnels	14,7	5,8	8,9
TOTAL DES PRODUITS OPÉRATIONNELS	1 288,2	1 461,9	(173,6)
Consommations et autres charges opérationnelles	(631,0)	(715,8)	84,8
Charges de personnel (yc participation)	(246,1)	(280,4)	34,3
Impôts, taxes, versements assimilés	(44,8)	(68,7)	24,0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	(95,6)	(112,6)	16,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT [EBITA] ⁽¹⁾	270,7	284,4	(13,7)
Plus-values sur cessions de participations	123,5	1,0	122,5
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(13,2)	(10,5)	(2,7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL [EBIT]	381,0	274,9	106,1
RÉSULTAT FINANCIER	(4,9)	(4,6)	(0,3)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(11,1)	4,5	(15,5)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	365,0	274,7	90,3
Impôt sur le résultat	(88,5)	(101,5)	13,0
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	276,6	173,3	103,3
Profit ou perte après impôt des activités cédées	-	(1,4)	1,4
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	276,6	171,9	104,6
Attribuable au Groupe	276,7	171,9	104,8
Attribuable aux Intérêts non-contrôlants	(0,1)	-	(0,1)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE AVANT PLUS-VALUES SUR CESSIONS DE PARTICIPATIONS	154,2	170,9	(16,7)

⁽¹⁾ L'EBITA est également qualifié de résultat opérationnel courant et se définit comme le résultat opérationnel (ou EBIT) avant prise en compte des produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises et des plus-values sur cessions de filiales.

⁽²⁾ Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 a été retraité pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition du Pôle Jeunesse TV. Les impacts sur les comptes consolidés 2019 sont détaillés en note 4 - Regroupements d'entreprises / Evolution du périmètre de consolidation de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2020, le Groupe M6 réalise un chiffre d'affaires consolidé de 1 273,6 M€, en baisse de -182,5 M€ (-12,5%). Cette variation reflète:

- le recul des recettes publicitaires (-127,4 M€, soit -11,5%), affectées très sévèrement au printemps par l'arrêt quasi-intégral de l'économie française en raison du confinement de la population mais qui s'inscrivent en croissance de +1,6% au 4^{ème} trimestre, tirée par le média Télévision (+3,2%) qui confirme son rôle majeur dans la relance économique.
- L'impact de la crise sanitaire sur les revenus non-publicitaires (-55,1 M€, soit -15,8%).

Les autres produits opérationnels augmentent de + 8,9 M€ (à 14,7 M€) sous l'effet essentiellement de la hausse des refacturations envers les coentreprises.

Les produits opérationnels s'établissent ainsi à 1 288,2 M€ en 2020 contre 1 461,9 M€ en 2019 soit une diminution de - 173,6 M€ (- 11,9 %).

Dans ce contexte, le Groupe a su adapter très rapidement son niveau de charges d'exploitation, en recul de 168,9 M€, dont 67,6 M€ d'économies nettes sur les programmes et 101,3 M€ sur les autres coûts, réussissant ainsi à compenser 93% de la baisse de ses revenus par des économies de coûts.

Le Groupe démontre de nouveau son agilité et affiche un résultat opérationnel courant (EBITA) consolidé de 270,7 M€, contre 284,4 M€ en 2019, soit une baisse de -4,8%.

En conséquence, la marge opérationnelle du Groupe s'élève à 21,3% (+1,7 point par rapport à 2019) et atteint son plus haut niveau depuis 20 ans.

Par ailleurs, au cours de cette année agitée, le Groupe a mené à terme trois opérations structurantes :

- le rapprochement d'iGraal avec Global Savings Group, qui renforce son orientation sur le marketing digital en devenant le 1^{er} actionnaire de la nouvelle structure,
- l'ouverture du capital de sa filiale technologique Bedrock à RTL Group, pour accélérer sa capacité d'innovation dans le streaming pour la télévision non-linéaire,
- la cession de l'activité opérationnelle du téléachat.

Ces opérations dégagent 123,5 M€ de plus-values sur l'année.

Les charges opérationnelles liées aux regroupements d'entreprise augmentent de 2,7 M€. Cette variation s'explique principalement par l'amortissement des relations annonceurs et distributeurs reconnues à la suite de l'affectation du prix d'acquisition du Pôle Jeunesse TV. Par ailleurs, comme sur

2019, le Groupe a comptabilisé une charge correspondant à l'apurement des créances de fonds de soutien enregistrées à l'actif du bilan au moment de l'acquisition des sociétés de catalogue Mandarin Cinéma et Fidélité Films, en contrepartie des encaissements des subventions du CNC sur l'année.

Le résultat financier de - 4,9 M€ (vs. - 4,6 M€ au 31 décembre 2019) correspond notamment aux intérêts sur l'emprunt obligataire mis en place en 2017 pour financer l'achat du pôle Radio de RTL Group, aux intérêts sur l'emprunt Schuldschein mis en place en 2019 pour financer l'achat du pôle Jeunesse

TV, aux intérêts sur les dettes locatives et à la mise à la juste valeur des actifs et passifs financiers.

L'impôt sur le résultat s'élève à - 88,5 M€, en baisse de 13,0 M€. Le taux effectif d'impôt est en forte baisse compte tenu des plus-values long terme sur cessions de participations imposées à taux réduit et s'élève à 23,6 % en 2020, contre 36,4 % en 2019 retraité.

Le résultat net de la période est en forte hausse et atteint 276,6 M€, contre 171,9 M€ au 31 décembre 2019 retraité. La marge nette s'élève ainsi à 21,7 %, contre 11,8 % en 2019.

Analyse du compte de résultat consolidé par segment

Le Groupe publie un chiffre d'affaires et un EBITA pour chacun des 4 segments suivants :

- Télévision (chaînes en clair – M6, W9, 6ter et Gulli ; chaînes payantes – Paris Première, Téva, M6 Music, Tiji, Canal J, RFM TV, MCM, MCM Top ; TV non linéaire – 6play, Gulli Max, Gulli Replay ; activité de régie publicitaire ; revenus liés à l'interactivité) ;

- Radio (antennes – RTL, RTL2 et Fun Radio ; radio non linéaire – podcasts ; activité de régie publicitaire) ;
- Production & Droits audiovisuels (production cinéma, production TV, production web et distribution de droits audiovisuels) ;
- Diversifications (vente à distance, autres revenus internet, pôle Interactions et M6 Créations).

LA TÉLÉVISION

	31/12/2020			31/12/2019			Variation 2020/2019		
	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)
En M€									
TOTAL PÔLE TV	944,1	927,9	225,6	1 028,8	1 013,6	223,6	(84,7)	(85,7)	2,0

En 2020, la consommation de la TV a progressé de +18 minutes pour atteindre son plus haut niveau historique à 3 heures et 58 minutes en moyenne par jour. La TV s'est ainsi renforcée sur le marché de la vidéo, augmentant l'écart avec les plateformes SVOD dont la durée d'écoute s'est élevée à 29 minutes en moyenne par jour.

Dans ce contexte porteur, les 4 chaînes en clair du Groupe M6 ont accru leur puissance, rassemblant en moyenne 25,5 M de SNEP téléspectateurs chaque jour, soit une croissance de +10% en un an. Elles atteignent 14,6% de part d'audience sur les 4 ans et plus (+0,1 point) et 22,7% sur la cible commerciale des femmes responsables des achats de moins de 50 ans (-0,1 point).

Incontournable par sa puissance, la publicité TV s'est redressée au 2^{ème} semestre, marquant la volonté des

annonceurs de relancer leurs activités après le 1^{er} confinement, notamment autour des périodes clés de la rentrée et des fêtes de fin d'année. Si elles ressortent en baisse de -10,8% sur l'ensemble de l'année, les recettes publicitaires TV du Groupe M6 terminent 2020 en croissance de +3,2% au 4^{ème} trimestre.

Le coût de grille TV atteint 433,7 M€, contre 501,3 M€ en 2019, soit une économie de 67,6 M€ en réaction au repli historique du marché publicitaire au printemps.

L'activité TV contribue ainsi à hauteur de 225,6 M€ à l'EBITA, soit une hausse de +2,0 M€ en un an. Dans un contexte de marché défavorable, le cœur de métier du Groupe M6 parvient à augmenter son résultat opérationnel, nouvelle preuve de la flexibilité de son modèle.

LA RADIO

En M€	31/12/2020			31/12/2019			Variation 2020/2019		
	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)
TOTAL PÔLE RADIO	944,1	927,9	225,6	1 028,8	1 013,6	223,6	(84,7)	(85,7)	2,0

Sur l'ensemble de l'année 2020, le pôle Radio conforte son statut de 1^{er} groupe radio privé de France avec une part d'audience de 18,8% sur les auditeurs âgés de 13 ans et plus, soit une avance de +5,2 points sur son premier challenger privé.

La publicité Radio, dont un des atouts est de favoriser le trafic en magasin (« drive-to-store »), a été pénalisée en 2020 par les

périodes de confinement. Le chiffre d'affaires du pôle Radio du Groupe ressort ainsi en baisse de -14,2% (-24,3 M€), dont -5,6% au 4^{ème} trimestre, et atteint 146,6 M€.

Avec un EBITA de 21,9 M€, contre 30,1 M€ en 2019 (-8,2 M€), le Groupe parvient ainsi à absorber 66% de la baisse des revenus avec des économies de coûts.

LA PRODUCTION ET LES DROITS AUDIOVISUELS

En M€	31/12/2020			31/12/2019			Variation 2020/2019		
	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)
TOTAL PÔLE PRODUCTION & DROITS AUDIOVISUELS	143,1	75,1	14,8	151,0	76,5	8,7	(8,0)	(1,3)	6,2

Le chiffre d'affaires du pôle Production et Droits audiovisuels s'élève à 62,4 M€ en 2020, en baisse de -17,0% sur un an, en raison essentiellement de la fermeture des salles de cinéma entre le 15 mars et le 21 juin et depuis le 30 octobre.

Les films distribués par SND n'atteignent ainsi que 4,9 M d'entrées, contre 9,0 M en 2019.

L'EBITA du pôle s'établit à 13,8 M€, en baisse limitée de -1,1 M€ sur un an (-7,3%). Le recul de l'activité cinéma a été en partie compensé par la croissance des ventes de films de catalogue.

LES DIVERSIFICATIONS

En M€	31/12/2020			31/12/2019			Variation 2020/2019		
	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total (social)	Chiffre d'affaires hors Groupe (consolidé)	Résultat opérationnel courant (EBITA)
TOTAL PÔLE DIVERSIFICATIONS	136,2	135,8	13,0	196,7	196,1	25,3	(60,4)	(60,3)	(12,3)

En 2020, le chiffre d'affaires des Diversifications atteint 135,8 M€, en recul de -60,3 M€ dont -57,6 M€ expliqués par des effets de base négatifs liés aux déconsolidations d'iGraal (-30,2 M€) et du téléachat (-18,1 M€) et à l'arrêt du contrat M6 mobile by Orange (-9,4 M€).

L'EBITA des Diversifications atteint 13,0 M€, contre 25,3 M€ en 2019 qui incluaient 15,1 M€ au titre des activités arrêtées ou cédées en 2020.

4.3 BILAN

	31/12/2020	31/12/2019 retraité ⁽¹⁾	Variation (M€)
Goodwill	282,2	299,8	(17,6)
Actif non courant	535,7	471,5	64,2
Actif courant	846,6	859,7	(13,1)
Trésorerie	197,0	45,9	151,1
Actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾	-	49,2	(49,2)
TOTAL ACTIF	1 861,5	1 726,0	135,5
Capitaux propres part du groupe	1 060,3	772,2	288,2
Intérêts non-contrôlants	7,7	-	7,7
Passif non courant	210,2	254,3	(44,1)
Passif courant	583,2	669,7	(86,5)
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾	-	29,8	(29,8)
TOTAL PASSIF	1 861,5	1 726,0	135,5

⁽¹⁾ Le bilan au 31 décembre 2019 a été retraité pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition du Pôle Jeunesse TV. Les impacts sur les comptes consolidés 2019 sont détaillés en note 4 - Regroupements d'entreprises / Evolution du périmètre de consolidation de l'annexe aux comptes consolidés.

⁽²⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs de la société iGraal sont présentés au bilan au 31 décembre 2019 comme des "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente"

Au 31 décembre 2020, le total bilan s'établit à 1 861,5 M€ en augmentation de + 135,5 M€ (+ 7,9 %) par rapport au 31 décembre 2019.

Les actifs non courants (y compris les goodwill) s'élèvent à 817,9 M€, contre 771,3 M€ au 31 décembre 2019.

Cette hausse de + 46,6 M€ reflète principalement :

- l'augmentation de + 108,6 M€ au titre des participations dans les coentreprises et les entreprises associées (Global Savings Group et Bedrock notamment) ;
- la baisse de -20,5 M€ des actifs d'impôts différés en lien avec l'intégration fiscale de Jeunesse TV ;
- la diminution des droits audiovisuels, des autres immobilisations incorporelles et corporelles (- 40,3 M€).

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants sont en légère baisse de - 13,1 M€.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 197,0 M€, en forte hausse de + 151,1 M€ par rapport au 31 décembre 2019.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 1 060,3 M€.

Leur variation par rapport à la clôture 2019 (+ 288,2 M€) s'explique principalement par le résultat net part du Groupe de l'exercice 2020 pour + 276,7 M€.

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 793,4 M€, contre 924,0 M€ au 31 décembre 2019.

Cette baisse de - 130,6 M€ reflète à la fois :

- la baisse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales (- 43,0 M€) ;
- la baisse des dettes financières courantes (- 25,0 M€), avec le remboursement de l'emprunt Bayard (RTL Group) souscrit lors de l'acquisition du pôle Télévision du Groupe Lagardère ;
- la baisse des dettes locatives de - 15,4 M€ ;
- la baisse des provisions de - 14,3 M€ notamment sur les droits hors bilan ;
- enfin la baisse des autres passifs financiers de - 15,7 M€ relative essentiellement à la renonciation de la dette sur minoritaires Best of TV (-12,0 M€).

4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2020	31/12/2019	Variation (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	354,0	399,2	(45,1)
Variation de BFR d'exploitation	(8,2)	(28,4)	20,2
Impôt	(99,2)	(94,0)	(5,2)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	246,6	276,7	(30,1)
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(40,1)	(323,4)	283,3
Eléments récurrents	(73,5)	(100,5)	27,1
Eléments non récurrents	33,4	(222,9)	256,2
Flux de trésorerie des activités de financement	(54,9)	(39,6)	(15,3)
Distribution de dividendes	-	(125,8)	125,8
Opérations sur le capital	(3,9)	(5,3)	1,4
Financement	(25,0)	100,0	(125,0)
Apports en comptes courants des coentreprises	(19,6)	-	(19,6)
Remboursement des dettes locatives	(6,6)	(8,0)	1,4
Autres	0,3	(0,5)	0,8
Effet des écarts de conversion de trésorerie	(0,5)	0,1	(0,6)
Variation globale de trésorerie	151,1	(86,1)	
Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente	-	(0,8)	0,8
Trésorerie à l'ouverture	45,9	132,8	(86,9)
Trésorerie à la clôture	197,0	45,9	151,1
<i>Trésorerie nette de clôture</i>	<i>87,2</i>	<i>(98,7)</i>	<i>185,9</i>

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'élèvent à + 246,6 M€ pour l'exercice 2020, en recul de - 30,1 M€.

Cette baisse de - 30,1 M€ (- 10,9 %) reflète les évolutions suivantes :

- une capacité d'autofinancement avant impôt dégagée par le Groupe en baisse (- 45,1 M€ à 354,0 M€) sous l'effet notamment des dotations nettes de reprises aux amortissements et aux provisions inférieure à l'exercice précédent (- 24,3 M€), et du niveau du résultat opérationnel hors plus-values sur cession de participations inférieur à 2019 (- 15,9 M€) ;
- un impact positif de la variation du besoin en fonds de roulement (+ 20,2 M€), principalement sous l'effet de la baisse du niveau de stocks de droits de diffusion ;
- un impôt décaissé 2020 légèrement supérieur (- 5,2 M€).

En 2020, les flux de trésorerie affectés aux investissements constituent un emploi à hauteur de - 40,1 M€ contre - 323,4 M€ en 2019.

Ce fort recul de + 283,3 M€ traduit essentiellement :

- une trésorerie nette résultant des acquisitions et cessions de filiales en très fort recul (+ 256,2 M€) ;
- le recul des investissements récurrents (+ 27,1 M€) lié notamment à la baisse des acquisitions de droits par SNDA

et des investissements sur Bedrock à la suite du changement de méthode de déconsolidation de cette filiale.

Les flux de trésorerie résultant des opérations de financement constituent un emploi à hauteur de - 54,9 M€ quand ces flux s'établissaient à - 39,6 M€ en 2019.

Cette variation de - 15,3 M€ s'explique à la fois par l'absence de distribution de dividendes (+ 125,8 M€), le remboursement des lignes bancaires (- 125,0 M€) et la hausse de - 19,6 M€ des financements des investissements dans les coentreprises en 2020 (*Salto et Bedrock*).

L'exercice 2020 se traduit donc par une variation de la trésorerie de + 151,1 M€.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent ainsi à + 197,0 M€ au 31 décembre 2020 contre + 45,9 M€ au 31 décembre 2019.

Le Groupe affiche une position de trésorerie nette³ de + 87,2 M€ au 31 décembre 2020 qui ne tient pas compte des dettes locatives issues de l'application de la norme IFRS 16 - *Contrat de location*, et qui s'élèvent à 27,8 M€ au 31 décembre 2020.

3 La trésorerie nette correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, majorés des comptes courants débiteurs et des prêts, et minorés des comptes courants créditeurs, des découverts bancaires et des dettes financières.

4.5 PERSPECTIVES ET ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Groupe M6, qui depuis toujours a placé les contenus au cœur de sa stratégie, poursuivra en 2021 son développement en s'appuyant sur sa force plurimedia TV – Radio – Digital, conforté par le lancement réussi de la plateforme Salto en 2020.

Il dispose, grâce à ses ressources internes créatives et à son pouvoir d'attraction singulier pour tous les partenaires externes créatifs (auteurs, journalistes, sociétés de production, animateurs...), d'une capacité unique à toucher les Français sur des médias grand public puissants, innovants et leaders.

Dans un contexte bouleversé par une crise sanitaire et économique globale, tous les médias du Groupe M6 ont su être un recours pour les Français. En 2020, les 4 chaînes TV en clair du Groupe (M6, W9, 6ter et Gulli), totalisent 22,7% de l'audience auprès de la cible commerciale et ont également connu un grand succès et une forte croissance de leur consommation non linéaire sur la plateforme 6play.

De son côté, le pôle Radio, composé des 3 stations RTL, RTL2 et Fun Radio a de nouveau affirmé sa place de leader parmi les groupes privés, tout en développant un projet innovant afin de s'imposer dans l'univers de l'écoute digitale de ses contenus : RadioPlayer, l'agrégateur Live et Replay de toutes les grandes radios françaises dont le lancement est prévu en 2021.

Cette combinaison de puissance permet au Groupe M6 de renforcer ses positions globales sur le marché français des médias et de la publicité et bénéficie directement à ses clients annonceurs, qui trouvent dans le Groupe M6 un grand

partenaire média disposant d'une couverture extrêmement large et avec des plateformes de diffusion premiums et sécurisées. A cet égard, les changements de réglementation liés à la publicité adressée sont des éléments positifs pour les années à venir, qui devraient conforter et stimuler la consommation des clients du Groupe.

En outre, cet effet d'échelle permet au Groupe d'investir dans des technologies et plateformes bénéficiant à toutes les antennes et démultipliant leurs audiences. En octobre dernier, le lancement de la plateforme de distribution Salto, conjointement avec d'autres partenaires éditeurs, a été un succès, notamment grâce à un socle technologique solide fourni par le Groupe M6 et à une offre de contenus qualitative et originale.

Au-delà de son cœur d'activité d'éditeur de contenus audiovisuels, le Groupe M6 continuera à développer ses recettes non publicitaires afin, par ces diversifications, de disposer d'un modèle de revenus équilibrés et d'innover dans des secteurs en croissance. Pour ce faire, il dispose notamment d'un portefeuille incomparable de marques et de savoir-faire lui permettant d'investir de nouveaux territoires, à l'image du succès remarquable rencontré par la franchise immobilière Stéphane Plaza Immobilier qui a dépassé les 500 agences ouvertes.

Cependant, fidèle à sa discipline financière, le Groupe entend poursuivre son strict contrôle des coûts, à l'image des nombreuses synergies mises en œuvre entre les activités radio et TV, afin d'améliorer encore sa rentabilité.

Télévision

L'année 2021 sera marquée par le renforcement de la puissance TV du Groupe M6 tant sur la consommation linéaire de ses chaînes, que non-linéaire. Ainsi, les chaînes du Groupe M6 occupent une place majeure sur le marché français des médias, notamment grâce à :

- une offre audiovisuelle à destination de toute la famille ;
- 4 chaînes de TNT en clair ;
- la puissance de la marque Gulli auprès du public enfants, notamment en non-linéaire (replay et S-VOD).

D'un point de vue éditorial, le Groupe continuera en 2021 sa stratégie articulée autour de la consolidation des audiences sur la cible commerciale, une complémentarité toujours plus forte entre ses chaînes et un renforcement de la puissance des marques programmes ; il poursuivra l'effort engagé par les chaînes dans l'acquisition et le développement d'événements incontournables et de contenus locaux fédérateurs :

- M6, ambitionne de renforcer son statut de 2^{ème} chaîne nationale auprès de la cible commerciale, portée par les excellentes performances de ses grandes marques de divertissement (*L'Amour est dans le pré*, *Top Chef*, *La France a un Incroyable Talent...*) dont des lancements réussis comme *Lego Masters*, par une année record pour ses marques d'information (*Capital*, *Enquête Exclusive...*), par des avant-soirées toujours aussi plébiscitées (*Scènes de Ménages*, *En Famille...*) et par une offre riche en soirées événements afin d'être toujours en phase avec l'actualité et le quotidien des Français. En 2021, la diffusion de l'UEFA EURO, dont la finale, devrait faire l'événement et stimuler encore les audiences de M6 ;
- W9, forte de l'offre de magazines la plus puissante de la TNT (*Enquêtes Criminelles*, *Minute par Minute...*), de programmes de télé-réalité au plus haut (*Les Marseillais*, *Les Princes et les Princesses de l'amour...*) et d'une offre riche en soirées

événements (équipe de France de football féminine...), compte consolider en 2021 son statut de 2^{ème} chaîne TNT auprès des FRDA-50 ;

- 6ter, après une année 2020 historique en audiences 4+ et FRDA-50, visera à continuer sa progression parmi les chaînes TNT. Elle capitalisera notamment sur son rendez-vous incontournable en avant-soirée *Les Mamans*, une offre de cinéma puissante et des magazines installés (*Vive le camping*, *Familles extraordinaires...*), à destination de toute la famille ;
- Gulli, grâce à des marques fortes en journée (*Bienvenue chez les Loud*, *Kally's Mashup...*), des dessins animés puissants et des productions événements à succès (*Tahiti Quest*), cherchera à renforcer sa position de leader national auprès des enfants en journée ;
- Paris Première et Téva, toujours leaders de leurs thématiques respectives, continueront de viser le trio de tête des chaînes payantes les plus regardées.

Sur le digital, le Groupe poursuivra le développement ambitieux d'une offre propre et exclusive, pour répondre aux nouveaux modes de consommation à la demande. 6play, dont les performances continuent de croître et de contribuer significativement aux audiences consolidées du Groupe, poursuivra ses efforts pour développer son catalogue au service de son attractivité publicitaire.

Salto - la plateforme commune payante des groupes M6, France Télévisions et TF1 - continuera de proposer aux utilisateurs toute la richesse de leur offre actuelle ou inédite.

Bedrock, la filiale tech de M6 et RTL Group opérant des plateformes de streaming, va poursuivre sa très forte croissance en intégrant courant 2021, en sus de 6play et Salto, la plateforme SVOD Vidéoland (Pays-Bas).

Radio

Le Groupe compte capitaliser en 2021 sur la bonne dynamique des 3 stations du pôle Radio, qui a consolidé en 2020 sa position de leader des groupes privés, atteignant 18,8% de part d'audience :

- la principale station RTL compte plus que jamais affirmer son statut de première radio privée de France et conforter ainsi sa position de leader sur les principaux indicateurs d'audience, en poursuivant le recrutement d'auditeurs sur l'ensemble de la grille ;
- les musicales Fun Radio et RTL2 continuent par ailleurs de contribuer favorablement aux audiences du Groupe ;
- le pôle Radio continuera d'accompagner les nouveaux usages avec la production de nouveaux podcasts natifs par le studio de production « *RTL Originals* ».

Grâce aux synergies déjà mises en place lors de ces trois dernières années avec les activités du Groupe M6, le pôle a d'ores et déjà amélioré sa rentabilité, en ligne avec les objectifs fixés. Les 3 stations poursuivront ces actions entreprises, tant sur les coûts que sur les recettes, en vue de poursuivre encore cette tendance.

Par ailleurs, le Groupe continue à innover et à s'adapter aux nouveaux usages et préférences d'écoute des auditeurs, via le lancement de RadioPlayer, l'agrégateur Live et Replay de toutes les grandes radios françaises, afin de proposer en 2021 une expérience audio unique et une alternative plus complète aux agrégateurs existants.

Autres activités

Fort de ses marques et de ses contenus, le Groupe M6 a progressivement étendu ses activités à travers des diversifications ciblées et des offres innovantes comme relais de croissance hors TV lui permettant de renforcer la dynamique de son activité traditionnelle.

Ces nombreuses diversifications touchent aujourd'hui des secteurs d'activité aussi divers que la production et l'acquisition de contenus, le digital et l'e-commerce, le cinéma, la musique ou les spectacles.

En lien avec son cœur d'activité, le Groupe M6 a structuré une activité de production (C Productions, Studio 89, Golden Network, M6 Studio, M6 Films), ainsi que de distribution de droits audiovisuels (SND) permettant de se positionner en amont de la chaîne de valeur, de renforcer l'accès du Groupe à

des contenus premiums plus sécurisés et diversifiés et de générer des revenus non dépendants du marché publicitaire. En 2021, le Groupe compte poursuivre le développement de sa puissance média et de son savoir-faire éditorial.

Sur les activités non-liées directement aux antennes du Groupe, l'année 2020 a été l'occasion de procéder à des ajustements du portefeuille du Groupe avec notamment le rapprochement de sa filiale iGraal, leader français du cashback, avec Global Savings Group, acteur mondial du marketing digital dont le Groupe M6 est désormais le premier actionnaire mais aussi avec la cession de Home Shopping Service (HSS), son activité de production de téléachat.

En 2021, le Groupe M6 souhaite poursuivre sa stratégie d'expansion de ses activités de diversifications.

Événements significatifs survenus depuis le 1^{er} janvier 2021

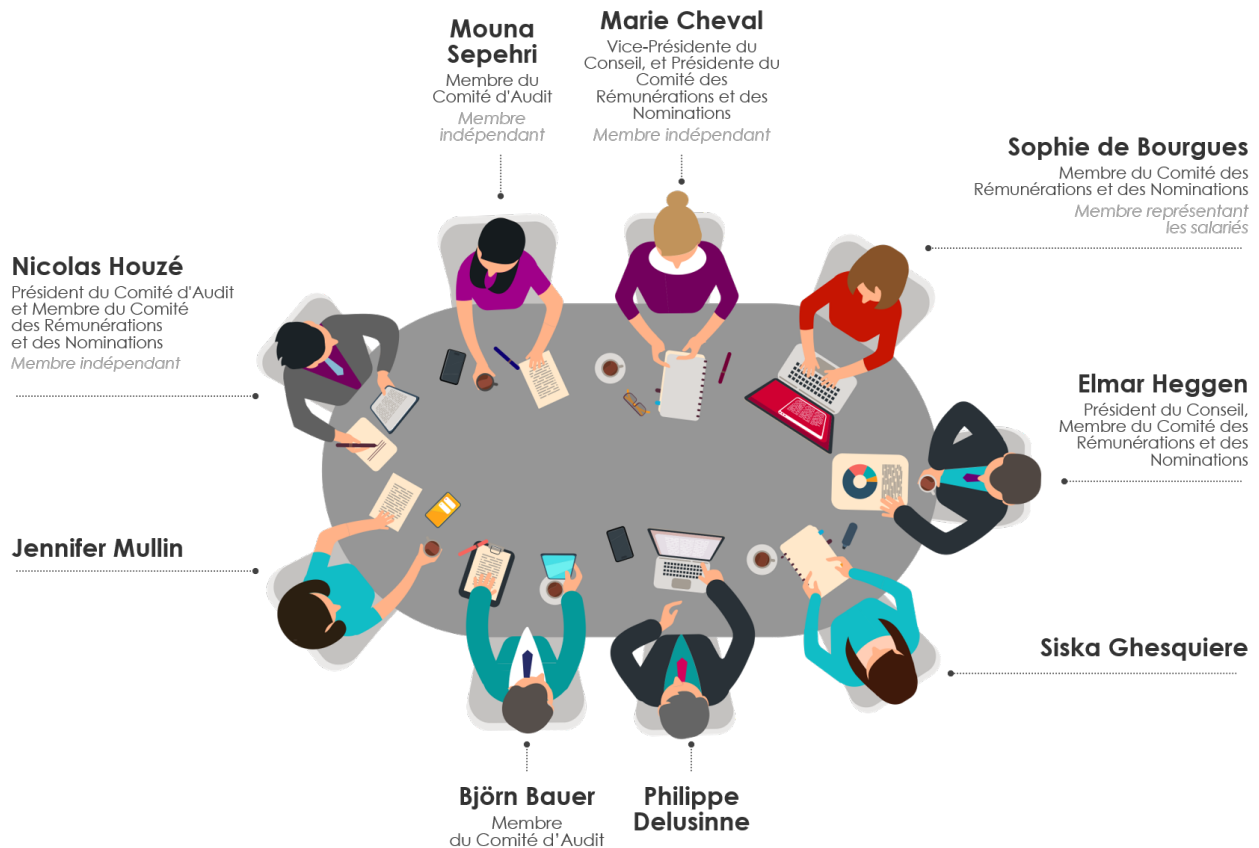
En date du 29 janvier 2021, RTL Group a indiqué son intention d'engager des réflexions stratégiques en vue de contribuer avec M6 à une consolidation du marché de la diffusion télévision, en précisant qu'un tel projet devra créer de la valeur pour les actionnaires mais qu'aucune opération concrète n'est envisagée à ce jour.

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



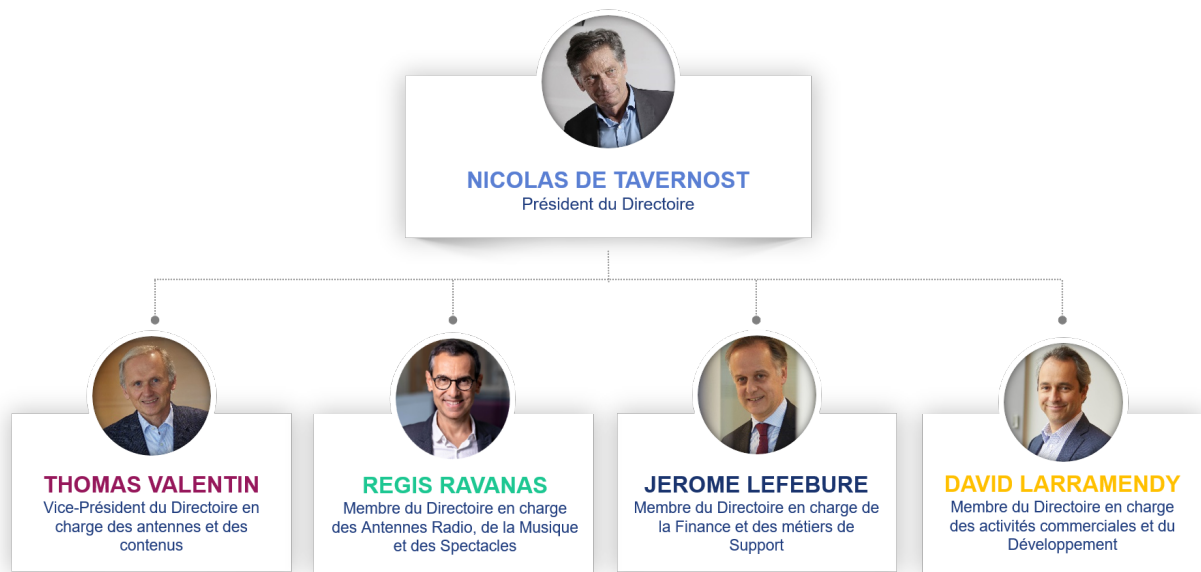
5.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE



Membres du Conseil	Informations personnelles			Expérience			Position au sein du Conseil		
	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions M6 détenues	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures	Indépendance	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Fonction(s) exercée(s) dans la société
Elmar Heggen	53 ans	M	Allemande	100	1		22/11/06	2024	14 ans Président du Conseil et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations
Björn Bauer	41 ans	M	Allemande	100	0		11/12/19	2022	1 an Membre du Comité d'Audit
Sophie de Bourgues*	46 ans	F	Française	18 100	0		13/10/18	2022	2 ans Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations
Marie Cheval	46 ans	F	Française	200	2	I	19/04/18	2022	3 ans Vice-Présidente du Conseil et Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations
Philippe Delusinne	63 ans	M	Belge	100	0		28/07/09	2024	11 ans
Siska Ghesquiere	40 ans	F	Belge	100	0		11/12/19	2023	1 an
Nicolas Houzé	46 ans	M	Française	100	0	I	19/04/18	2022	3 ans Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations
Jennifer Mullin	56 ans	F	Américaine	100	0		31/01/19	2022	2 ans
Mouna Sepehri	57 ans	F	Française	100	0	I	03/05/12	2024	8 ans Membre du Comité d'Audit

* Membre représentant les salariés

5.2 DIRECTOIRE



Membres du Directoire	Nationalité	Âge	Fonction principale	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date d'échéance du mandat
Nicolas de Tavernost	Français	70 ans	Président du Directoire	26/05/2000	13/02/2020	22/08/2022
Thomas Valentin	Français	66 ans	Vice-Président du Directoire en charge des Antennes et des Contenus	26/05/2000	13/02/2020	13/02/2023
Régis Ravanais	Français	56 ans	Membre en charge des antennes Radio, de la Musique et des Spectacles	28/07/2020	-	13/02/2023
Jérôme Lefebure	Français	58 ans	Membre du Directoire en charge de la Finance et des métiers de Support	25/03/2010	13/02/2020	13/02/2023
David Larramendy	Français	47 ans	Membre du Directoire en charge des activités commerciales	17/02/2015	13/02/2020	13/02/2023

6

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



À CARACTÈRE ORDINAIRE :

Rapport du Directoire

Par le vote des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La 3^{ème} résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2020 et de fixer les dividendes.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes ainsi que des observations du Conseil de surveillance sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 91 750 216,89 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 46 287,93 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes ainsi que des observations du Conseil de surveillance sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 276 710 121,94 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suivante :

ORIGINE

- Bénéfice de l'exercice 91 750 216,89 €
- Report à nouveau 514 375 272,44 €

AFFECTATION

- Dividendes 189 621 372,00 €
- Report à nouveau 416 504 117,33 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,50 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 4 mai 2021.

Le paiement des dividendes sera effectué le 6 mai 2021.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	120 093 535,60 €* soit 0,95 € par action	-	-
2018	126 414 248 €* soit 1 € par action	-	-
2019	-	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

QUATRIÈME RÉSOLUTION - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Rapport du Directoire

La 4^{ème} résolution soumet à l'approbation des actionnaires les conventions conclues ou renouvelées au cours de l'exercice 2020, visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce qui sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur ces conventions figurant en partie 6.9 du document d'enregistrement universel 2020 et qui sont les suivantes :

- Convention conclue entre Métropole Télévision et RTL Group, agissant pour le compte d'Immobilière Bayard d'Antin SA, portant sur l'acquisition de blocs d'actions M6, dans la limite de 10 % du capital, en vue notamment de leur annulation.
 - Cette convention a été signée le 15 janvier 2021, après autorisation par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2020. Ayant pour but de maintenir la participation de RTL Group sous le seuil des 49 % du capital de Métropole Télévision, en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication, le Conseil de Surveillance a estimé qu'elle était conforme à l'intérêt social de Métropole Télévision.
- Convention cadre de trésorerie signée entre Immobilière Bayard d'Antin et Métropole Télévision signée en date du 19 février 2010, renouvelée le 15 novembre 2011, le 15 novembre 2012, le 15 novembre 2013, le 15 novembre 2014, le 13 novembre 2015, le 14 novembre 2016, le 15 novembre 2017, le 15 novembre 2018, le 15 décembre 2019 et le 15 décembre 2020.
 - Métropole Télévision a la possibilité de placer ses excédents de trésorerie chez Bayard d'Antin et de procéder à des emprunts auprès de Bayard d'Antin d'un montant maximum de 50 M€ pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48 % des montants empruntés auprès des établissements bancaires. Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision, le placement à Bayard d'Antin ne pourra excéder 20 % des liquidités bancaires du groupe Métropole Télévision.
 - Compte tenu des conditions financières attachées à cette convention qui sont strictement conformes à ce que Métropole Télévision pratique avec ses filiales et des limites qui y sont attachées, le Conseil de Surveillance a estimé que la convention était conforme à l'intérêt social de Métropole Télévision.
- Convention de cession de 50% du capital de Bedrock à RTL Group.
 - Métropole Télévision et sa filiale M6 Interactions ont signé un contrat avec RTL Group, en date du 10 avril 2020 et après autorisation du Conseil de Surveillance du 30 juillet 2019, ayant pour objet la cession de 50% du capital de Bedrock.
 - Dans le cadre de ce contrat, Métropole Télévision a cédé les actions qu'elle détenait dans la société Bedrock, représentant 35% du capital de celle-ci, pour un prix de cession de 12,6 M€. Le prix de cession a été déterminé sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant.
 - Le Conseil de Surveillance a motivé cette convention par l'intérêt pour Métropole Télévision de mutualiser ses investissements technologiques avec d'autres diffuseurs.

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Rapport du Directoire

Les 5^{ème} à 12^{ème} résolutions concernent les éléments de rémunération des membres du Directoire :

- La 5^{ème} résolution soumet au vote des actionnaires les informations sur la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (say on pay ex post global).
- La 6^{ème} résolution soumet à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé au Président du Directoire (Say on Pay Ex-Post) ;
- La 7^{ème} résolution leur soumet la politique de rémunération du Président du Directoire (Say on Pay Ex-Ante) ;
- Les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions leur soumettent les éléments de la rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé aux membres du Directoire au titre de leur mandat (Say on Pay Ex-Post) ;
- La 12^{ème} résolution leur soumet la politique de rémunération des membres du Directoire (Say on Pay Ex-Ante).

CINQUIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), aux paragraphes 3.3.2 et 3.3.3.

SIXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments

composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas de Tavernost, Président du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

SEPTIÈME RÉSOLUTION- APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.1.

HUITIÈME RÉSOLUTION -APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR THOMAS VALENTIN AU TITRE DE SON MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en raison de son mandat à Monsieur Thomas Valentin, membre du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

NEUVIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR JÉRÔME LEFÉBURE AU TITRE DE SON MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en raison de son mandat à Monsieur Jérôme Lefébure, membre du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

DIXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR DAVID LARRAMENDY AU TITRE DE SON MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en raison de son mandat à Monsieur David Larramendy, membre du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

ONZIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR RÉGIS RAVANAS, AU TITRE DE SON MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE À PARTIR DU 28 JUILLET 2020

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en raison de son mandat à Monsieur Régis Ravanass, membre du Directoire à partir du 28 juillet 2020, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

DOUZIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE LEUR MANDAT

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de leur mandat, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.1.

Rapport du Directoire

Les 13^{ème} et 14^{ème} résolutions concernent les éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance :

- La 13^{ème} résolution soumet à l'approbation des actionnaires les éléments des rémunérations et avantages de toute nature versés au titre de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de Surveillance (Say on Pay Ex-Post), tels que présentés dans le document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe 3.3.4.

Rapport du Directoire

- La 14^{ème} résolution soumet à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance (Say on Pay Ex-Ante), telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe 3.3.3.

TREIZIÈME RÉSOLUTION- APPROBATION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR ELMAR HEGGEN, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.4.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION- APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (intégré dans le document d'enregistrement universel 2020), au paragraphe 3.3.3.

QUINZIÈME RÉSOLUTION- AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Directoire

La 15^{ème} résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur l'autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Elle permettrait d'agir dans la limite de 10 % du capital pour un prix maximum de 25 € par action pendant une période de 18 mois. Le montant maximum de l'opération serait ainsi fixé à 316 035 620 €. Le document d'enregistrement universel 2020 (paragraphe 4.6) reprend les caractéristiques du programme de rachat proposé cette année et vous informe de l'utilisation du programme précédent.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10%, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 dans sa 25^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action METROPOLE TELEVISION par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Le Directoire ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport

entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 316 035 620 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

SEIZIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Directoire

La 16^{ème} résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur l'autorisation à donner au Directoire pour une durée de 24 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres acquises par elle-même dans la limite de 10 % du capital de la Société calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents.

Les autorisations données par les résolutions 15 et 16 se substitueront aux précédentes autorisations de même nature conférées au Directoire par l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1) Donne au Directoire, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due

concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,

3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION- POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

Rapport du Directoire

La 17^{ème} résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur une délégation à donner concernant les pouvoirs pour les formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-

verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 565 699,20 €

89, Avenue Charles de Gaulle

Tél. : 01 41 92 66 66

92200 Neuilly-sur-Seine

Site internet : www.groupem6.fr

339 012 452 RCS Nanterre

Siret : 339 012 452 00084

APE : 6020 A



**S'ÉTONNER,
VIBRER,
PARTAGER**

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

☎ 01 41 92 66 66 - www.groupem6.fr